

**Sommaire du statut de l'espèce  
du COSEPAC**

sur le

**Crotale des bois**  
*Crotalus horridus*

au Canada

**DISPARUE DU PAYS  
2010**

**COSEPAC**  
Comité sur la situation  
des espèces en péril  
au Canada



**COSEWIC**  
Committee on the Status  
of Endangered Wildlife  
in Canada

Les sommaires du statut de l'espèce du COSEPAC sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages au Canada que l'on croit en péril. On peut citer le présent document de la façon suivante :

COSEPAC. 2010. Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC sur le crotale des bois (*Crotalus horridus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. x p. ([www.registrelep.gc.ca/Status/Status\\_f.cfm](http://www.registrelep.gc.ca/Status/Status_f.cfm)).

Note de production :

Le COSEPAC remercie Gabriel Blouin-Demers, qui a rédigé le sommaire du statut de l'espèce sur le crotale des bois (*Crotalus horridus*) au Canada, en vertu d'un contrat avec Environnement Canada. Ronald J. Brooks, coprésident du Sous-comité de spécialistes des amphibiens et reptiles, a supervisé la préparation du présent sommaire du statut de l'espèce et en a fait la révision.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC  
a/s Service canadien de la faune  
Environnement Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H3

Tél. : 819-953-3215  
Télec. : 819-994-3684  
Courriel : [COSEWIC/COSEPAC@ec.gc.ca](mailto:COSEWIC/COSEPAC@ec.gc.ca)  
<http://www.cosepac.gc.ca>

Also available in English under the title COSEWIC Status Appraisal Summary on the Timber Rattlesnake *Crotalus horridus* in Canada.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2011.  
N° de catalogue CW69-14/2-6-2011F-PDF  
ISBN 978-1-100-97256-5



Papier recyclé



## COSEPAC

### Sommaire de l'évaluation

#### Sommaire de l'évaluation – novembre 2010

**Nom commun**

Crotale des bois

**Nom scientifique**

*Crotalus horridus*

**Statut**

Disparue du pays

**Justification de la désignation**

*\* Une justification de la désignation n'est pas précisée lorsqu'une révision de la classification est effectuée dans le cadre d'un sommaire du statut de l'espèce.*

**Répartition**

Ontario

**Historique du statut**

Espèce désignée « disparue du pays » en mai 2001. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2010.



## COSEPAC Sommaire du statut de l'espèce

*Crotalus horridus*  
Crotale des bois

Timber Rattlesnake

Compétence : Ontario

### Évaluation actuelle du COSEPAC :

#### Catégorie de statut :

DP     VD     M     P

Date de la dernière évaluation : novembre 2010

**Justification de la désignation de la dernière évaluation :** Le crotale des bois occupait autrefois une grande partie de l'escarpement de Niagara et d'autres régions du Sud de l'Ontario, mais n'a pas été aperçu dans la province depuis 1941 malgré des recherches intensives et son identification aisée.

**Critères appliqués à la dernière évaluation :** sans objet

**Si une version antérieure des critères a été appliquée<sup>1</sup>, faire correspondre avec les critères actuels :** sans objet

**Recommandation :** La mise à jour du rapport de situation N'EST PAS nécessaire (la catégorie de statut de l'espèce demeure inchangée).

#### Justification :

- Données suffisantes pour conclure que la catégorie de statut demeure inchangée  
 Données supplémentaires insuffisantes pour justifier une réévaluation

#### Preuves (préciser le cas échéant) :

##### Espèce sauvage :

Changement quant à l'admissibilité, la taxinomie ou les unités désignables :      Oui  Non

Explication :

La taxinomie de l'espèce est demeurée stable depuis la dernière évaluation. En se fondant sur la morphologie externe, tant Pisani *et al.* (1973) qu'Allsteadt *et al.* (2006) ont conclu qu'aucune race ou sous-espèce ne pouvait être définie pour le *Crotalus horridus*. De même, en s'appuyant sur la variation de l'ADN mitochondrial (ADNmt), Clark *et al.* (2003) ont conclu qu'aucune sous-espèce du *Crotalus horridus* ne pouvait être définie.

<sup>1</sup> Le COSEPAC a utilisé une version antérieure des critères quantitatifs d'octobre 1999 à mai 2001; on peut la consulter sur le site Web du COSEPAC à l'adresse suivante : [http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct0/original\\_criteria\\_f.cfm](http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct0/original_criteria_f.cfm).

**Répartition :**

*Changement de la zone d'occurrence :* Oui  Non   
*Changement de la zone d'occupation :* Oui  Non   
*Changement du nombre de localités actuelles connues ou inférées :* Oui  Non   
*Nouvelles données importantes issues de relevés :* Oui  Non

Explication :

Aucune autre donnée provenant du Canada n'a été présentée depuis l'évaluation précédente. Les estimations de l'aire de répartition canadienne demeurent donc les mêmes. Michael Oldham du Centre d'information sur le patrimoine naturel de l'Ontario a écrit ceci : « Nous n'avons reçu aucune mention crédible de crotale des bois en Ontario. » [traduction] (courriel de mars 2010)

**Information sur la population :**

*Changement du nombre d'individus matures :* Oui  Non   
*Changement de la tendance de la population totale :* Oui  Non   
*Changement quant à la gravité de la fragmentation de la population :* Oui  Non   
*Nouvelles données importantes issues de relevés :* Oui  Non

Explication :

Aucune autre donnée sur la population canadienne n'a été présentée depuis l'évaluation précédente.

**Menaces :**

*Changement de la nature ou de la gravité des menaces :* Oui  Non

Explication :

Aucune donnée recueillie depuis l'évaluation précédente ne permet de penser qu'il existe encore des populations canadiennes. La nature et la gravité des menaces au Canada doivent donc être considérées comme n'ayant pas changé.

**Protection :**

*Changement de la protection actuelle :* Oui  Non

Explication :

La conclusion du programme de rétablissement établi en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) est la suivante : « Actuellement, le rétablissement de l'espèce est considéré comme n'étant pas réalisable sur le plan technique ou biologique. » (Environnement Canada, 2009).

**Immigration de source externe :**

*Immigration de source externe constatée :* Oui  Non

Explication :

Les populations adjacentes des États-Unis ont continué à diminuer. Le crotale des bois ne semblant pas vivre sur la rive sud des lacs Érié et Ontario, l'immigration de source externe est tout à fait improbable.

**Analyse quantitative :**

*Changement quant à la probabilité de disparition du pays :* Oui  Non   
Précisions : Aucune autre donnée n'a été présentée depuis l'évaluation précédente.

**Sommaire et autres points à examiner :**

Il n'y a eu aucune mention du crotale des bois au Canada depuis l'évaluation précédente. La dernière mention crédible demeure celle du spécimen récolté dans la péninsule du Niagara en 1941. L'espèce est toujours considérée comme disparue du Canada, et son retour naturel dans l'ancienne aire de répartition canadienne semble presque impossible.

**Liste des experts contactés pour une révision du présent sommaire :**

Le sommaire du statut de l'espèce a été envoyé aux compétences suivantes aux fins de révision :

- le Service canadien de la faune
- l'Agence Parcs Canada
- la Province d'Ontario

**Consultations :**

Les personnes suivantes ont répondu à une demande de renseignements envoyée par courriel en mars 2010 :

- Ronald Brooks, Université de Guelph.
- Ross MacCulloch, Musée royal de l'Ontario.
- Michael Oldham, Centre d'information sur le patrimoine naturel de l'Ontario.
- Wayne Weller, Ontario Power Generation.

Les personnes suivantes ont aussi été informées par courriel, mais elles n'ont pas répondu :

- Bob Johnson, Zoo de Toronto.
- Andrew Lentini, Zoo de Toronto.
- Angela McConnell, Environnement Canada.

**Sources d'information :**

Allsteadt, J., A.H. Savitzky, C.E. Petersen et D. Naik. 2006. Geographic variation in the morphology of *Crotalus horridus* (Serpentes: Viperidae), *Herpetological Monographs* (20):1-63.

Clark, A.M., P.E. Moler, E.E. Possardt, A.H. Savitzky, W.S. Brown et B.W. Bowen. 2003. Phylogeography of the timber rattlesnake (*Crotalus horridus*) based on mtDNA sequences, *Journal of Herpetology* 37(1):145-154.

COSEPAC 2001. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le crotale des bois (*Crotalus horridus*) au Canada – Mise à jour, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, vii + 26 p.

Environnement Canada. 2009. Programme de rétablissement du crotale des bois (*Crotalus horridus*) au Canada [Proposition], Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, v + 19 p.

Pisani, G.R., J.T. Collins et S.R. Edwards. 1973. A re-evaluation of the subspecies of *Crotalus horridus*, Transactions of the Kansas Academy of Science 75(3):255-263.

## RÉSUMÉ TECHNIQUE

*Crotalus horridus*

Crotale des bois

Répartition canadienne : Ontario

Timber Rattlesnake

### Données démographiques

Durée d'une génération (habituellement l'âge moyen des parents dans la population : indiquer si une autre méthode d'estimation de la durée des générations inscrite dans les lignes directrices de l'UICN (2008) est employée)	6 années
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre total d'individus matures?	s/o
Pourcentage estimé du déclin continu du nombre total d'individus matures pendant [cinq ans ou deux générations].	s/o
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] de [la réduction ou l'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix dernières années ou trois dernières générations].	s/o
Pourcentage [prévu ou présumé] de [la réduction ou l'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix prochaines années ou trois prochaines générations].	s/o
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] de [la réduction ou l'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours de toute période de [dix ans ou trois générations] commençant dans le passé et se terminant dans le futur.	s/o
Est-ce que les causes du déclin sont clairement réversibles et comprises et ont effectivement cessé?	s/o
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures?	s/o

### Information sur la répartition

Superficie estimée de la zone d'occurrence	0 km <sup>2</sup>
Indice de la zone d'occupation (IZO) (IZO fondé sur des carrés de 2 km)	0 km <sup>2</sup>
La population totale est-elle très fragmentée?	s/o
Nombre de localités*	0
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de la zone d'occurrence?	s/o
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de l'indice de la zone d'occupation?	s/o
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de populations?	s/o
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de localités*?	s/o
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de [la superficie, l'étendue ou la qualité] de l'habitat?	s/o
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de populations?	s/o
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de localités*?	s/o
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de la zone d'occurrence?	s/o
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de l'indice de la zone d'occupation?	s/o

\* Pour obtenir de plus amples renseignements sur le sens de ce terme, voir les définitions et abréviations approuvées par le [COSEPAC](#) ainsi que les lignes directrices de l'[UICN](#) (2010)

**Nombre d'individus matures (dans chaque population)**

Population	Nombre d'individus matures
Total	0

**Analyse quantitative**

La probabilité de disparition de l'espèce de la nature est d'au moins [20 % sur 20 ans ou 5 générations, ou 10 % sur 100 ans].	Espèce disparue du pays
--	-------------------------

**Menaces (menaces réelles ou imminentes pour les populations ou leur habitat)**

Sans objet.
-------------

**Immigration de source externe (immigration de l'extérieur du Canada)**

<p>Situation des populations de l'extérieur          Situation mondiale : G4. Situation aux États-Unis : N4, en déclin dans la plus grande partie de l'aire de répartition. Situation dans les divers États des États-Unis : Alabama (S5), Arkansas (S4), Caroline du Nord (S3), Caroline du Sud (SNR), Connecticut (S1), District de Columbia (SH), Floride (S3), Georgie (S4), Illinois (S3), Indiana (S2), Iowa (S3), Kansas (S3), Kentucky (S4), Louisiane (S3S4), <b>Maine (SX)</b>, Maryland (S3), Massachusetts (S1), <b>Minnesota (S2)</b>, Mississippi (S5), Missouri (S3S4), Nebraska (S1), <b>New Hampshire (S1)</b>, New Jersey (S1), New York (S3), <b>Ohio (S1)</b>, Oklahoma (S3), Pennsylvanie (S3S4), Rhode Island (SX), Tennessee (S4), Texas (S4), <b>Vermont (S1)</b>, Virginie (S4), Virginie-Occidentale (S3), Wisconsin (S2S3); les États en <b>gras</b> ont une frontière commune avec le Canada. (Natureserve, dernière révision en 2006)</p>	
Une immigration a-t-elle été constatée ou est-elle possible?	Possible, mais très improbable
Des individus immigrants seraient-ils adaptés pour survivre au Canada?	Peut-être
Y a-t-il suffisamment d'habitat disponible au Canada pour les immigrants?	Probablement
La possibilité d'une immigration à partir de populations externes existe-t-elle?	Non

**Statut existant**

COSEPAC : Espèce disparue du pays (novembre 2010)
---

**Statut et justification de la désignation**

<b>Statut</b> Espèce disparue du pays	<b>Code alphanumérique</b> Sans objet
<b>Justification de la désignation lors de l'évaluation précédente (mai 2001)</b> Le crotale des bois occupait autrefois une grande partie de l'escarpement de Niagara et d'autres régions du sud de l'Ontario, mais n'a pas été aperçu dans la province depuis 1941 malgré des recherches intensives et son identification aisée.	

**Applicabilité des critères**

<b>Critère A</b> (déclin du nombre total d'individus matures) : sans objet.
<b>Critère B</b> (petite aire de répartition, et déclin ou fluctuation) : sans objet.
<b>Critère C</b> (nombre d'individus matures peu élevé et en déclin) : sans objet.
<b>Critère D</b> (très petite population totale ou répartition restreinte) : sans objet.
<b>Critère E</b> (analyse quantitative) : sans objet.



## HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

## MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces indigènes comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

## COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsable des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

## DÉFINITIONS (2010)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'une autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

\* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

\*\* Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

\*\*\* Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

\*\*\*\* Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

\*\*\*\*\* Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

Service canadien  
de la faune

Canadian Wildlife  
Service

Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.